



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2009 – 008 du 4 mars 2009

Objet : Rémunération du directeur.



L'an deux mille neuf, le 4 mars à 9 heures 30, s'est réuni au Conseil général du Val d'Oise, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche Guyon dûment convoqué le 20 février 2009.

Étaient présents :**Administrateurs**

- Président : Jean-Pierre Muller, Vice-président du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général du canton de Magny-en-Vexin.
- Représentant la Préfecture du Val d'Oise : Patrice Pennel
- Représentants du Conseil général du Val d'Oise : Dominique Gillot, Vice-présidente du Conseil général du Val d'Oise, Conseiller général du canton de Cergy-Sud – Jean-Pierre Barentin, Conseiller général du canton de Taverny,
- Représentant du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat, Vice-présidente
- Représentant la Direction Régionale du Affaires Culturelles d'Ile de France : Jean-Pierre Reismann
- Propriétaire du Château : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Personnalités qualifiées

- Personnalité désignée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
- Personnalités désignées par le Conseil général du Val d'Oise : François Dupillé et Bernard Toublanc
- Personnalité désignée par la commune de La Roche Guyon : Daniel Lehleyder, conseiller municipal
- Personnalité désignée par le propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel

- Emmanuelle Evrard
- Olivier Lopes

Absents-excusés ayant donné un pouvoir :

- Représentant la commune de La Roche Guyon : Christine Forge, Maire

Nombre de membres en exercice :18

Nombre de membres présents : 14

Nombres de votants : 15

Absents

- Raymond Lavaud, conseiller général du canton de Beauchamp
- Guy Paris, conseiller général du canton de Vigny
- Gérard Seimbille, conseiller général du canton de Pontoise

Étaient également présents :

Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
Gwenola Ferran, Direction de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
Yves Chevallier, Directeur de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
Marie-Laure Atger, Administratrice de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
Marie Christine Dodier, E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT :

- La reconduction du mandat de directeur de M. Yves Chevallier par le conseil le 30 octobre 2008,
- Le statut de fonctionnaire détaché du Ministère de la Culture de M. Yves Chevallier et l'encadrement de sa rémunération qui en découle,
- Le décret 2008-654 du 2 juillet 2008 supprimant le plafonnement du gain de détachement à 15% du traitement de base indiciaire

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

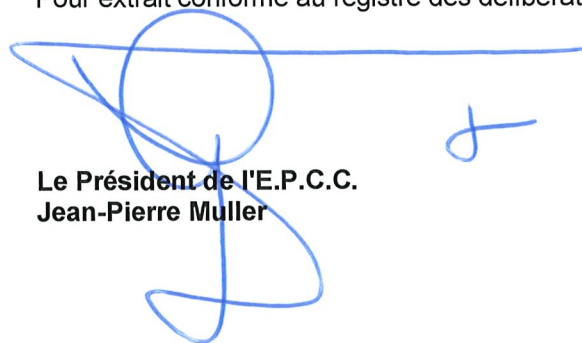
VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, accepte le principe d'une augmentation régulière de M. Yves Chevallier pour atteindre 4 000 € Nets par mois en 2011. Cette augmentation sera répartie à part égale sur 2009,2010, et 2011. Cette délibération prend effet dès le renouvellement du contrat d'Yves Chevallier, soit à compter du 1^{er} février 2009.

Pour extrait conforme au registre des délibérations



**Le Président de l'E.P.C.C.
Jean-Pierre Muller**